

CREDIT AGRICOLE S.A.

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 €
Siège social : 12, Place des États-Unis – 92127 MONTRouGE Cedex
784 608 416 RCS NANTERRE

la « Société »

=<>=<>=<>=<>=<>=<>=

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU MERCREDI 14 MAI 2025

**L'an deux mille vingt-cinq,
Le mercredi quatorze mai à neuf heures et trente minutes,**

Les actionnaires de CREDIT AGRICOLE S.A, société anonyme au capital de 9 077 707 050 euros, divisé en 3 025 902 350 actions de 3 euros chacune, dont le siège social est situé 12, Place des États-Unis – 92127 MONTRouGE Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 784 608 416, et les porteurs de parts du Fond Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) "Crédit Agricole Classique", se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire sur convocation du Conseil d'administration à La Maison de la Mutualité, à PARIS (75005), 24 rue Saint-Victor.

Les actionnaires de Crédit Agricole S.A. et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" ont été informés de la tenue de cette assemblée générale par un avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires le 21 mars 2025 (Bulletin n°35).

Les actionnaires et les porteurs de parts du FCPE précités ont ensuite été convoqués à l'assemblée générale par un avis de convocation publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (Bulletin 50) et au Journal Spécial des Sociétés le 25 avril 2025.

Par ailleurs, les actionnaires titulaires d'actions nominatives et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" ont été convoqués par lettre individuelle ou par courrier électronique pour ceux qui ont opté pour la dématérialisation du dossier de convocation.

Enfin, conformément à la loi, la brochure de convocation ainsi qu'un communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée ont été mis en ligne sur le site internet de la société : <https://www.credit-agricole.com/finance/actionnaires-individuels/assemblees-generales>.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée de l'assemblée générale, par les actionnaires et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" présents ainsi que par les mandataires des actionnaires et des porteurs de parts non présents.

.....
.....

Le Président rappelle ensuite que les actionnaires ont été invités à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Nomination de M. Olivier DESPORTES, en remplacement de M. Louis TERCINIER, administrateur ;
- Renouvellement du mandat de M. Dominique LEFEBVRE, administrateur ;
- Renouvellement du mandat de M. Pierre CAMBEFORT, administrateur ;
- Renouvellement du mandat de M. Jean-Pierre GAILLARD, administrateur ;
- Renouvellement du mandat de Mme Christine GANDON, administratrice ;
- Ratification de la cooptation de Mme Gaëlle REGNARD, qui a remplacé M. Hugues BRASSEUR, en qualité d'administratrice ;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités ;

La Secrétaire de séance, chargé de cette mission par le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes après appel de chacune d'elles, en précisant l'objet de cette décision.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Neuvième résolution (Nomination de M. Olivier DESPORTES, en remplacement de M. Louis TERCINIER, administrateur). – L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, nomme M. Olivier DESPORTES en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Louis TERCINIER, atteint par la limite d'âge statutaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2027 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée par 2 151 189 684 voix pour, 210 319 713 contre et 69 331 484 abstentions.

Dixième résolution (*Renouvellement du mandat de M. Dominique LEFEBVRE, administrateur*). – L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de M. Dominique LEFEBVRE vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2028 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée par 2 003 773 792 voix pour, 357 814 721 contre et 69 273 225 abstentions.

Onzième résolution (*Renouvellement du mandat de M. Pierre CAMBEFORT, administrateur*). – L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de M. Pierre CAMBEFORT vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2028 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée par 2 149 886 888 voix pour, 211 710 136 contre et 69 256 026 abstentions.

Douzième résolution (*Renouvellement du mandat de M. Jean-Pierre GAILLARD, administrateur*). – L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre GAILLARD vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2028 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée par 2 081 645 158 voix pour, 280 279 159 contre et 68 912 184 abstentions.

Treizième résolution (*Renouvellement du mandat de Mme Christine GANDON, administratrice*). – L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administratrice de Mme Christine GANDON vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2028 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée par 2 151 432 049 voix pour, 210 101 698 contre et 69 323 182 abstentions.

Quatorzième résolution (*Ratification de la cooptation de Mme Gaëlle REGNARD, qui a remplacé M. Hugues BRASSEUR, en qualité d'administratrice*). – L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination en qualité d'administratrice de Mme Gaëlle REGNARD, cooptée par le Conseil d'administration, en remplacement de M. Hugues BRASSEUR, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2026 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée par 2 155 161 264 voix pour, 206 387 985 contre et 69 283 780 abstentions.

.....

.....

Trente-quatrième résolution (*Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités*). – L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou de résolutions complémentaires.

Cette résolution est adoptée par 2 405 023 866 voix pour, 347 195 contre et 25 402 762 abstentions.

.....

.....

.....

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire Générale


Véronique FAUJOUR